

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 15 décembre 2025, à 18 h 30.

**Présences :** Gabrielle Brisebois , mairesse  
Jessy Croteau , conseiller  
Michelle Bernard , conseillère  
Mireille Thibault , conseillère  
Jérôme Théberge , conseiller  
Colin Lavergne , conseiller

**Absences:** Marc Lefrançois , conseiller

La directrice générale adjointe, Marie-Philip Coulombe et l'assistante-greffière, Claudia Daigle sont également présentes.

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

2025-354

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 tel que présenté.

2 Présentation par la mairesse et par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information des prévisions budgétaires de l'année 2026 de la Ville de Montmagny

3 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2026

2025-355

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves financières pour un montant totalisant 30 050 210 \$ et des recettes au montant de 30 050 210 \$.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2026.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

- 4 Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Montmagny

2025-356

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2026, 2027 et 2028;

Il est proposé par Colin Lavergne

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Montmagny.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions pour tous les projets exigeant un processus d'appel d'offres public prévu et inclus au programme des dépenses en immobilisations 2026, 2027 et 2028, le tout conformément au *Règlement 1243 sur la gestion contractuelle* et au *Règlement 1242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* et leurs amendements.

De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres public.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

- 5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement remplaçant le Règlement 1311 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2025-357

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, Jérôme Théberge, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de remplacer le Règlement 1311 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'imposition des taxes, droits de mutation, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2026

2025-358

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, Jessy Croteau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, droits de mutation, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2026.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Bruno Nicole - 377, boulevard Taché Ouest

M. Nicole s'informe sur le rôle d'évaluation et s'il peut y avoir des demandes de modifications ou si le tout est fixe pour les 3 ans de celui-ci. Mme la mairesse mentionne que le rôle d'évaluation est fixe pour 3 ans. Elle complète en mentionnant qu'il peut y avoir des modifications seulement en cas de demande de permis impliquant une nouvelle évaluation.

M. Nicole demande des précisions sur le surplus accumulé. Mme la mairesse répond à la question. La mairesse mentionne également que l'année 2025 devrait se terminer avec un surplus, mais que celui-ci ne devrait pas être aussi élevé qu'en 2024.

8 Levée de la séance

2025-359

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, à 19 h 46 heures.

Maudia Drigl, notaria

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CB

MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026.

CB

MAIRESSE

